

Direction de l'Economie Régionale
Direction de l'Immobilier Professionnel et Social

Dossier suivi par : Olivier BLASQUEZ

☎ : 06 30 67 62 33

✉ : olivier.blasquez@cepac.caisse-epargne.fr

Marseille, le 9 décembre 2024

SA HLM FAMILLE ET PROVENCE

A L'attention de M. Grégoire Charpentier
Le Decisium B1
1, rue Mahatma GANDHI
CS 60400
13097 Aix-en-Provence Cedex 2

Objet : Acquisition en VEFA de 15 logements locatifs intermédiaires LLI à Saint Etienne du Grès (13103)

Monsieur,

Vous avez bien voulu nous consulter pour le financement de l'acquisition en VEFA de 15 logements locatifs intermédiaires LLI à Saint Etienne du Grès (13103) au sein de l'opération « Fenêtre sur Alpilles » et je vous en remercie.

Nous avons le plaisir de vous communiquer notre offre, concernant votre projet repris en objet aux conditions ci-après :

1. Prêt Locatif Intermédiaire Foncier :

- Nature du Prêt : Prêt PLI
- Montant : 1 136 090,00 €
- Durée totale du PLI : 50 ans
- Durée d'amortissement : 50 ans
- Période de préfinancement : Aucune
- Taux d'intérêt : Livret A + 1.40%
- A titre indicatif, condition Taux PLI 2024 : 4.40% pour un livret A à 3%*
- Amortissement : Progressif
- Périodicité : Annuelle
- Indemnité de remboursement anticipé : Aucune en cas de cession ou destruction du bien, sinon tout remboursement anticipé, total ou partiel, donnera lieu à la perception par le Prêteur, d'une indemnité forfaitaire calculée sur les montants remboursés par anticipation
- Garanties : Commune de St Etienne du Grès (55%) et Département des BDR (45%)
- Frais de dossier CEPAC : 0.10% du montant du prêt, soit 1 136 €
- Frais de dossier CDC : 0.03% du montant du prêt, soit 341 €

2. Prêt Locatif Intermédiaire acquisition/ construction :

- Nature du Prêt : Prêt PLI
- Montant : 2 200 876,00 €
- Durée totale du PLI : 35 ans
- Durée d'amortissement : 35 ans
- Période de préfinancement : Aucune
- Taux d'intérêt : Livret A + 1.40%
- A titre indicatif, condition Taux PLI 2024 : 4.40% pour un livret A à 3%*
- Amortissement : Progressif
- Périodicité : Annuelle



- Indemnité de remboursement anticipé : Aucune en cas de cession ou destruction du bien, sinon tout remboursement anticipé, total ou partiel, donnera lieu à la perception par le Prêteur, d'une indemnité forfaitaire calculée sur les montants remboursés par anticipation
- Garanties : Commune de St Etienne du Grès (55%) et Département des BDR (45%)
- Frais de dossier CEPAC : 0.10% du montant du prêt, soit 2 201 €
- Frais de dossier CDC : 0.03% du montant du prêt, soit 660 €

Conformément à la réglementation des PLI, les conditions financières de votre PLI seront déterminées à la date de signature du contrat de financement et sous réserve de la disponibilité de l'enveloppe PLI à cette date.

Je me tiens à votre entière disposition afin de vous apporter les éventuelles précisions complémentaires que vous jugeriez utiles, et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Olivier BLASQUEZ
Chargé d'affaires Logement Social